Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260716-2026_0055-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 JUILLET 2026

Date de convocation :
8 juillet 2026

Date d'affichage :
8 juillet 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

L'an deux mil vingt-six, le jeudi seize juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, Patrick BOURBLANC, Benoît DUCHEMIN, Yoann MOTTAIS, Léa BENITEZ, Aurélie MARZIN, Marine OLLIVO, Audrey PIERRES, Pascal LEMARCHAND, Magali LISCORNET, Yann FRABOULET, Sylvain FRELAUT, Laure AUREGAN, Damien MACE

Absente excusée : Claudie LE MEHAUTE

Secrétaire de séance : Yoann MOTTAIS

DCM2026/055 : TARIFICATION FORFAITAIRE SALLE DES FETES 2026-2027 – LOISIRS DETENTE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir reçu une demande de Madame Véronique LAUCOIN, secrétaire de l'association « loisirs détente » de la commune de Goudelin, qui souhaiterait réserver la salle des fêtes de Saint-Jean-Kerdaniel, sur un créneau de 20h15 à 21h15, le mardi de septembre 2026 à juin 2027, hors période de vacances scolaires, afin d'y pratiquer un cours de Pilates.
La location de la salle des fêtes aux associations extérieures à la commune est régie par de la délibération du 19 décembre 2024 (DCM 2024-094), selon les modalités suivantes : accord express du Conseil Municipal de Saint-Jean-Kerdaniel pour chaque demande.

Par ailleurs, l'organisation pour la gestion des clés serait à prévoir également.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE d'approuver la location de la salle des fêtes par l'association « Loisirs Détente », un soir par semaine, le mardi de 20h15 à 21h15 de septembre 2026 à juin 2027 ;**
- **DECIDE d'appliquer le tarif forfaitaire annuel suivant : 100.00 € ;**
- **PRECISE que la location sera réglée annuellement ;**
- **INDIQUE que les modalités de location restent celles appliquées traditionnellement (contrat, règlement intérieur, chèque de location et cautions) ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire d'organiser les modalités de gestion des clés de la salle : boite à clef fournie par l'association ou récupération et dépôt de la clé sur les heures d'ouverture de la mairie ;**
- **RAPPELLE que l'association devra effectuer une nouvelle demande tous les ans ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260716-2026_0055-DE

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yoann MOTTAIS

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE